



Le P'tit coup d'oeil Le P'tit coup d'oeil

École Alexander-Wolff

Numéro 06 - Le 17 janvier 2019

DATES À RETENIR

28 janvier	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
1 ^{er} février	Gâteries spéciales santé... Il y en aura pour les élèves allergiques.
6 au 15 février	Admission et inscription scolaire 2019-2020 pour les élèves qui fréquenteront une classe du préscolaire ou du primaire en août 2019.
11 février	Journée « Admission et inscription scolaire 2019-2020 » pour les enfants qui fréquenteront une classe du préscolaire l'an prochain.
18 au 21 février	Semaine... Mon pays ce n'est... c'est l'hiver ! Détails à venir.
22 février	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
4 au 8 mars	Semaine de relâche...

INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2019-2020

La période officielle d'inscription pour les élèves qui sont sur le territoire de la commission scolaire de la Capitale et qui fréquenteront une classe du préscolaire ou du primaire en août 2019 se déroulera **du 6 au 15 février 2019**. Des informations supplémentaires vous seront communiquées quant à la procédure à suivre.

Pour les enfants qui feront leur entrée au préscolaire l'an prochain, les parents doivent se présenter à l'école le lundi 11 février 2019 entre 7 h 30 et 20 h (la présence des enfants n'est pas nécessaire).

Afin de pouvoir procéder à l'inscription, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- ✚ Le certificat de naissance de votre enfant : format original et délivré par le directeur de l'état civil;
- ✚ Le carnet de santé de votre enfant;
- ✚ Une preuve de résidence (permis de conduire ou autre document sur lequel l'adresse du parent s'y trouve);
- ✚ La carte d'assurance maladie de l'enfant.

Par la même occasion, il vous sera possible d'inscrire votre enfant au service de garde. De plus, nous apprécierions grandement que vous transmettiez cette information aux familles de votre voisinage susceptibles d'être concernées et qui n'ont pas déjà un enfant qui fréquente notre école.



POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS... nous vous rappelons :

- ▶ que la surveillance, sur la cour, est assurée par le personnel dès 8 h 05 le matin ainsi que dès 12 h 50 en après-midi;
- ▶ qu'il est souhaité que les parents qui accompagnent leur enfant soient PATIENTS ET COURTOIS;
- ▶ que les parents et enfants qui circulent à pied aux abords de l'école doivent utiliser les passages et les traverses pour piétons... SVP, NE PAS UTILISER LE REMBLAI POUR TRAVERSER, MERCI;
- ▶ que les parents avec ou sans enfant ne doivent pas circuler entre les autobus stationnés dans le débarcadère... SVP, NE PAS UTILISER LE REMBLAI POUR TRAVERSER, MERCI;
- ▶ que les parents doivent utiliser convenablement l'aire du débarcadère des autobus lorsqu'ils viennent reconduire (entre 6 h 45 et 7 h 45) ou chercher leurs enfants (entre 15 h 30 et 17 h 45);
- ▶ que le stationnement de l'école est réservé aux détenteurs de vignettes;
- ▶ que les parents ne doivent pas circuler, en tout temps, dans l'école, et ce, même lorsque ceux-ci viennent reconduire ou chercher leur enfant au service de garde;
- ▶ que lorsqu'un parent se présente à l'école pendant les heures de classe, il doit toujours entrer par la porte centrale et se diriger vers le secrétariat afin de s'identifier et d'indiquer le but de sa visite;
- ▶ que si votre enfant est inscrit au service de garde, nous rappelons aux parents qui viennent chercher leur enfant, à la fin des classes, de se présenter, APRÈS 15 H 30 et non avant, car le système de cartes magnétiques est activé après cette heure;
- ▶ que pour les parents d'élèves qui ne fréquentent pas le service de garde, nous vous demandons d'attendre votre enfant à l'extérieur de la cour d'école afin d'éviter d'embourber le secrétariat tout en assurant, par le fait même, la sécurité des élèves;
- ▶ que les parents doivent informer à l'avance leur enfant du lieu où il doit se rendre pour le retour à la maison. De ce fait, nous nous dégageons d'assurer le suivi des appels faits en fin de journée pour demander à votre enfant de prendre ou non l'autobus;

Merci à l'avance de faire équipe avec les intervenants de l'école pour que cette dernière soit SÉCURITAIRE.



ABSENCES DES ENFANTS

Lorsque votre enfant est absent ou en retard, il est très important de communiquer avec le secrétariat (418 686-4040 poste : 4097) et le service de garde s'il y a lieu (avant 8 h 10 le matin et avant 12 h 55 l'après-midi) et ce, même si vous avez écrit un mot à l'enseignant de votre enfant via l'agenda.

SERVICE DE GARDE



HAUSSE DE TARIF

Le tarif pour les élèves réguliers au service de garde passait au 1^{er} janvier 2019 de 8,20 \$ à 8,35 \$ par jour comme annoncé par le ministère de l'Éducation.

RELEVÉ 24 POUR L'ANNÉE 2018

La remise du relevé 24 se fera désormais via le portail. Vous recevrez un courriel au début du mois de février pour vous aviser lorsqu'il sera disponible.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 7 JANVIER 2019

Question de se dégourdir au retour du congé des Fêtes, le service de garde s'est rendu à l'érablière du Chemin du Roy. Les enfants ont eu beaucoup de plaisir à participer aux différentes activités lors de cette journée où la température nous était favorable. Ils ont également dégusté un repas typiquement canadien avant d'aller se sucrer le bec à la tire d'érable.





JOURNÉE PÉDAGOGIQUE A VENIR

Le 28 janvier sera une journée pédagogique sous les thèmes «Glissade et patinage» ou « pirate ». Les enfants inscrits seront invités à participer à différentes activités en lien avec la thématique choisie.

Les élèves de la 2^e à la 6^e année inscrits à la thématique « glissade et patinage » et désirant aller patiner doivent se présenter à l'école avec leurs patins ainsi qu'un casque. Aucun enfant ne sera autorisé à se rendre à la patinoire sans ceux-ci.

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS



Chers parents,

Un simple rappel pour vous signaler qu'à l'école Alexander-Wolff il existe une politique sur l'administration des médicaments (agenda des élèves à la page PE-20) afin d'assurer une sécurité pour tous les élèves. Je vous invite à reprendre connaissance de celle-ci.

Lors de la semaine du 7 février 2019, un comprimé a été retrouvé dans un corridor. Certains comprimés peuvent être attrayants pour leur forme ou couleur. Il aurait été très désolant si le médicament avait été ingéré. Sans la collaboration de tous les parents, il est impossible de prévoir ces incidents dans une école de plus 500 élèves.

Daniel Lafond
Infirmier de l'école

"Sois merveilleux !"



François Couturier
Directeur

Caroline Biron
Directrice adjointe



COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Madame,
Monsieur,

La formation suivante est offerte à tous les parents de la commission scolaire :

La Loi sur l'instruction publique (LIP)

Le 6 février 2019 à 19 h
1900, rue Côté, salle 286
Entrée libre, stationnement gratuit

Résumé :

Revue des principales modifications introduites par le projet de loi n° 105, avec un regard particulier sur les comités, conseils et autres lieux consultatifs ou décisionnels où siègent des parents seuls ou avec des partenaires.

Pour vous inscrire, veuillez cliquer le lien suivant :

[Inscription](#)

Le formulaire d'inscription est aussi disponible sur la page d'accueil du site Web de la commission scolaire.

Bienvenue à toutes et à tous !

